

NEUROPSYCHOLOGIE LA CONSULTATION CHEZ L'ENFANT

Ce document a été rédigé par des neuropsychologues travaillant chez l'enfant. Son but est de permettre aux familles et aux patients de mieux comprendre à quoi correspondent le contexte et les moyens du neuropsychologue dans le champ de l'enfance et de l'adolescence. Il convient de rappeler que le neuropsychologue porte le titre protégé de psychologue, ce qui veut dire qu'il a validé au minimum 5 années d'études universitaires en psychologie.

NB : N'hésitez pas à questionner le professionnel que vous rencontrerez afin de vous assurer qu'il possède une formation dans ce domaine. Il doit pouvoir justifier de son titre de psychologue mais aussi de sa formation en neuropsychologie (diplômes uniquement universitaires, aucune école privée ne dispense ce type de formation).

Où ?

Les neuropsychologues peuvent être consultés :

en libéral

à l'hôpital

Les neuropsychologues, travaillant dans des structures de soin, ne prennent en charge que les enfants de ces structures.

En libéral, la prise de rendez-vous est simple, il vous suffit de contacter un professionnel. (cf. la rubrique du site de neuropsychologie.fr des neuropsychologues en libéral ou encore certains professionnels mentionnent leur formation dans leur encart des pages jaunes)

Actuellement, la sécurité sociale ne rembourse pas le bilan neuropsychologique. Sachez toutefois qu'une prise en charge partielle est proposée par certaines mutuelles (MGEN, AXA...). Pensez à bien vous renseigner auprès de votre complémentaire santé.

A l'hôpital, il est nécessaire de prendre au préalable rendez-vous avec un pédiatre ou neuropédiatre ou pédo-psychiatre qui sollicitera si nécessaire l'intervention du neuropsychologue pour un bilan. Ces derniers exercent, selon les villes, en :

Service de pédiatrie

Service de neuropédiatrie

Service de pédopsychiatrie

Centre de référence des troubles du langage et des apprentissages

Service de neurologie

Service d'Exploration Fonctionnelle du Système Nerveux

Service d'oncopédiatrie

Pour qui ?

Le neuropsychologue reçoit des enfants et des adolescents présentant les pathologies ou troubles suivants :

Troubles spécifiques d'apprentissage (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie, Trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité...)

Précocité

Déficiência intellectuelle globale

I.M.C. (Infirmité motrice cérébrale)

Pathologies neurologiques acquises (Traumatisme crânien, épilepsie, méningite, tumeur cérébrale...)

Pathologies psychiatriques (Autisme, Trouble Envahissant du Développement, dysharmonie - multiplex developmental disorder-...)

Pour faire quoi ?

Leur pratique comprend essentiellement deux aspects : le bilan (à visée diagnostique) et la remédiation cognitive/ rééducation/prise en charge. A l'hôpital, fréquemment, seul le bilan est possible. Mais le neuropsychologue hospitalier pourra orienter, pour une prise en charge, en libéral ou dans une structure.

LE BILAN

Le bilan comprend un entretien, une évaluation et une restitution orale et/ou écrite.

L'entretien avec les parents et l'enfant/l'adolescent a pour but d'analyser la demande et de connaître l'anamnèse (développement psychomoteur, du langage, évolution du comportement...), la scolarité, bilans et rééducations passées et actuelles...

Evaluation de l'efficacité intellectuelle (2h*) et dans les domaines suivants (2h*) : attention, mémoire (Mémoire De Travail et Mémoire à Long Terme), calcul, fonctions exécutives (planification, organisation, résolution de problèmes, inhibition, shifting...), praxies, langage...

*durée indicative variable

La rédaction du compte-rendu inclut des :

Préconisations thérapeutiques à l'attention des professionnels en orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, psychothérapie, orthoptie et/ou neuropédiatrie.

Adaptations pédagogiques à l'attention de l'enseignant et de l'Auxiliaire de Vie Scolaire :

adaptation scolaire (stratégie mnémotechnique, tiers temps, auxiliaire de vie scolaire...)

adaptation du matériel (anti-dérapant, ordinateur, photocopie...)

orientation (CLISS, UPI, IEM, IME...)

REMIATION COGNITIVE / REEDUCATION / PRISE EN CHARGE

Une fois le bilan effectué et les troubles de l'enfant identifiés, le neuropsychologue peut proposer une prise en charge rééducative. Celle-ci peut être individuelle ou par groupe d'enfants ayant les mêmes particularités. Elle vise à améliorer les capacités des enfants dans les domaines où les troubles apparaissent, en s'appuyant lorsque cela s'avère possible sur

leurs forces. Elle se compose la plupart du temps de jeux, d'exercices, d'entraînements, tous ciblés sur les fonctions perturbées, qui peuvent être :

l'attention

la mémoire de travail

le calcul

les fonctions dites « exécutives », à savoir la planification, l'organisation, la résolution de problème, les capacités d'inhibition, la flexibilité mentale...

Notez que si un enfant est déjà pris en charge dans une structure (CMPP, SESSAD, IME, IEM, ITEP...) dans laquelle il n'y a pas de neuropsychologue, la structure peut, de manière ponctuelle, engager un neuropsychologue, exerçant en libéral ou dans une agence d'intérimaires, pour un bilan.

Auteures

Ce document a été écrit par Diane Monchicourt, Anne-Marie Cauletin et Karine Nouaille, trois psychologues spécialisées en neuropsychologie de l'enfant et de l'adolescent.